



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016 A 20 H 00**

Présents : Mmes, MM. HECQ, CANDELIER, DUPUIS, DUWEZ, HESPELLE, LORENC, BOURDON, BUSSY, DORE, BIZERAY, LELEU, RIBAU, GAILLARD, CAVROIS, BENRACHED, VIEGAS, COUPEY, LEGRAIN, EL HAMINE, DEMEY

Excusés : ARGUILLERE (pouvoir M. HECQ), BETOURNE (pouvoir M. CANDELIER), PAREZ (pouvoir M. LEGRAIN)

M. le Maire : passe la liste d'émergence pour les présences du jour.

Il propose Mme CAVROIS comme secrétaire de séance et de modifier le point n° 12 concernant les créations de poste pour les services périscolaires avec une délibération qui semble plus adaptée au fonctionnement de la commune.

Pas d'observations ?

M. LE MAIRE : Je précise avant de commencer que la phase sur le PADD sera intégralement enregistrée. C'est un souhait de la CUA. Si jamais vous avez des remarques particulières il faudra les mentionner lors du point qui concerne ce sujet. Elles seront retranscrites par les services et transmises à la CUA.

1. Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal - M. le Maire

M. le Maire : propose aux membres du conseil d'approuver le PV de la séance du 29 juin 2016. Avez-vous des remarques ou des observations par rapport au dernier PV ?

M. RIBAU : demande s'il est possible d'avoir le compte rendu plus vite car trois mois plus tard il est difficile de se souvenir de ce qui a été dit.

M. DUWEZ : l'installation du Conseil des Sages se fera le 5 novembre, en mairie, à 11 heures.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	20	23	23	0	0

2. Mise en référé au Tribunal Administratif pour la rétrocession de voiries - M. LORENC

M. LORENC : expose aux membres présents la procédure de mise en référé au Tribunal Administratif compétent pour régler le dossier des rétrocessions de voiries.

Par délibération en date du 30 mars 2014, le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour ester en justice. Néanmoins, dans un souci de transparence, il propose aux membres du conseil d'autoriser M. le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Lille et à prendre un avocat.

Il faut savoir qu'il y a quelques temps, nous avons fait une demande de rétrocession de toutes les voiries qui n'étaient pas encore rétrocedées au niveau de la commune donc que ce soit les voiries de l'Abbayette, les voiries de la rue du Château, rue de la Cense, rue du Mont Robette où il y avait une partie qui n'était pas encore rétrocedée. Suite à cette demande, il s'avère qu'on a reçu un courrier de la Préfecture retoquant cette rétrocession pour un point qui n'était pas dans le cadre légal : l'enquête publique qui avait été effectuée à l'époque n'avait duré que 14 jours au lieu des 15 jours réglementaires, donc c'est sur ce point qu'on risque d'être éventuellement attaqué si on continue à forcer la rétrocession des voiries. Je vous propose de faire un référé au tribunal et de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de conduire cette opération avec prise d'un avocat pour faire cette procédure.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Nous passons au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

3. Relance de l'enquête publique concernant la rétrocession des voiries au domaine public - M. LORENC

M. LORENC : Comme je l'ai évoqué précédemment, l'enquête publique étant nulle et non avenue, il y a lieu de prévoir de relancer cette enquête publique au cas où le référé auprès du tribunal n'aboutirait pas.

M. LORENC demande l'autorisation de relancer cette enquête publique.

M. le Maire : Est-ce- qu'il y a des questions ou des observations ? Nous passons au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

4. DEMANDE DE SURSIS DE VERSEMENT ET DE REMISE GRACIEUSE - M. LE MAIRE

M. le Maire signale aux membres du conseil que le régisseur de la médiathèque nous a adressé une demande de sursis de versement de 370,35 € ainsi qu'une demande de remise gracieuse et a effectué la même démarche auprès des services de la direction générale des finances publiques d'Arras.

M. le Maire propose d'accepter la demande de sursis de versement ainsi que la remise gracieuse pour le montant précité.

M. le Maire : Est-ce-que vous avez des questions sur le sujet, des observations ?

M. RIBAU : on en a déjà parlé.

M. le Maire propose de passer au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	15	2	6

5. Demande de subvention auprès du Département dans le cadre des inondations du mois de juin - M. le Maire

M. le Maire informe les membres du conseil que le Département du Pas de Calais serait susceptible de nous accorder une subvention pour une aide à la voirie communale exceptionnelle suite aux inondations récentes.

Ces mesures concernent les voiries communales et leurs dépendances.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux d'adaptation du réseau, entrepris afin de résoudre les problèmes d'inondation, auprès de la MDAD de l'Arrageois.

Le dossier doit comprendre la nature et l'estimation des travaux, un plan de situation, une délibération du conseil municipal et un courrier d'accompagnement indiquant notamment si la commune souhaite le versement d'une avance de 50% de la subvention demandée.

Est-ce que M. CANDELIER veut compléter mes propos en termes de travaux réalisés ?

M. CANDELIER : Pour les travaux, vous avez certainement tous vu qu'il y a déjà une première phase de travaux qui a été réalisée en grande partie face à l'église ainsi que dans la rue Goudemand et la rue Haig. Une deuxième phase de travaux aussi importante va intervenir dans des coins bien précis sur l'ensemble de la commune au mois d'avril, donc je ne sais pas si M. le Maire souhaite que ce soit la première phase ou la deuxième ou les deux phases qui soient présentes dans ce dossier de demande de subvention. La première phase, c'est environ 25 000 euros, et la deuxième phase c'est sensiblement la même chose.

M. le Maire : On a un accord de principe de la maison départementale pour au moins étudier le dossier et voir ce qu'il est possible de faire pour la première tranche donc on va déposer rapidement le dossier mais il fallait une délibération du Conseil Municipal pour le faire.

Est-ce qu'il ya des questions sur le sujet ? Nous passons au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

6. Subvention 2016 pour le SIVOM Brunehaut - M. le Maire

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a entériné le 16 décembre 2015 la participation résiduelle pour l'exercice 2015 à la somme de 9420 € pour Anzin-Saint-Aubin (coût total pour notre commune au titre de l'année 2015 : 36 420 €).

Vu le budget primitif 2016 du SIVOM adopté par le conseil d'administration en date du 14 mars 2016, la participation des communes a été fixée à hauteur de 40 000 € pour l'exercice 2016.

Il est demandé aux communes de verser une participation prévisionnelle au SIVOM à hauteur de :

- 18 000 € pour Anzin St Aubin

M. le Maire propose d'entériner cette participation.

M. Ribau : je renouvellerai toujours la même chose, c'est que ce soit cette année ou pour les années à venir, c'est vraiment de limiter ça à 40 000 euros ou alors il faut qu'on rediscute du SIVOM, des centres de loisirs et de notre engagement.

M. le Maire : Je parle sous couvert des membres du SIVOM qui font partie de l'équipe municipale, c'est la ligne de conduite qui est tenue aussi bien par les élus de Sainte-Catherine que par ceux d'Anzin-Saint-Aubin en essayant d'avoir « le meilleur rapport qualité/prix » pour les prestations qui sont offertes aux enfants et aussi bien pour le mois de juillet que pour le mois d'août, on a eu des retours très positifs, si ce n'est qu'avec la démographie on a quand même une baisse de la fréquentation des centres aérés donc mécaniquement on a un effet vers la baisse.

M. Legrain : je confirme les propos de Monsieur le Maire. Le conseil d'administration du SIVOM a demandé aux directeurs présents de trouver des solutions pour réduire les charges en essayant de maintenir la même qualité de prestation.

M. Lorenc : c'est vrai que ça leur a donné beaucoup plus de travail de chercher différentes activités par rapport aux années précédentes où ils reconduisaient les activités d'une année à l'autre et cette année c'est vrai qu'ils se sont un peu plus cassés la tête pour chercher justement à faire des économies dans ce sens.

M. Benrached : Il faudra juste être vigilant sur la recherche des économies à tout prix mais si la qualité du service public reste optimale malgré les économies, c'est vrai que c'est intéressant. On parle beaucoup d'économies mais la qualité du service public est un point sur lequel nous devons rester vigilants et qui doit dicter notre engagement.

M. Legrain : L'état a réduit ses subventions aux communes qui doivent faire un effort pour maintenir l'équilibre de fonctionnement avec des recettes en diminution. Les communes d'Anzin et de Sainte Catherine ont logiquement demandé à la direction du SIVOM de participer à cet effort.

M. le Maire : En tout état de cause, je salue le travail qui a été fait par Philippe DAMEZ et son équipe, notamment Stéphanie CAVROIS qui s'occupe des plus petits pour la session de juillet et Véronique DHAINE pour la session d'août parce que comme cela été rappelé, il y a un travail qui a dû être fait et qui n'existait pas auparavant, c'était plus souple, et le retour des parents a été très positif une fois encore cette année. Parce que c'est une tradition : le SIVOM Brunehaut a toujours été un centre de qualité, réputé dans tout l'arrageois et malgré les hausses de prix (il faut savoir que pour les extérieurs c'est extrêmement cher, c'est le double), on a quand même eu encore beaucoup d'extérieurs cette année, moins que les années précédentes mais malgré le prix, les gens ont maintenu l'inscription de leurs enfants dans notre SIVOM, plutôt que de les mettre dans d'autres communes. Donc bravo au personnel car c'était un challenge intéressant à relever et ils l'ont bien relevé tout en préservant la qualité des prestations.

Nous passons au vote.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	20	23	23	0	0

7. Mise à disposition d'un local pour la poste - M. le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation de distribution des services de La Poste à compter du 21 juin 2016, les facteurs sont désormais amenés à prendre une pause méridienne entre 12h00 et 13h30.

A ce titre, La Poste nous sollicite afin que les facteurs puissent bénéficier de l'espace de restauration de la commune, du lundi au samedi.

La commune devra passer une convention avec leurs services. Sachant que la cantine scolaire ne fonctionne pas les mercredis et samedis, M. le Maire propose de mettre à disposition la cuisine de la mairie qui est utilisée par le personnel communal pour se restaurer pendant la pause méridienne.

M. le Maire : je précise également qu'il s'agit de la factrice et du facteur d'Anzin-Saint-Aubin qui distribuent dans notre secteur et non pas comme on pouvait le penser un certain moment des facteurs extérieurs, des personnes qui ne sont pas connues des services. Cela fera l'objet d'une convention entre La Poste, la commune et le personnel de la Poste qui fréquentera la cuisine actuellement dédiée au personnel de mairie et qui sera connu par nos services.

Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ?

M. Benrached : Pas de questions mais une remarque. Sur le principe, on a appris que les facteurs devaient se sustenter dehors, se restaurer sous un porche alors qu'il pleuvait... On ne pouvait pas laisser la situation en l'état. Mais philosophiquement, après tout il s'agit d'une entreprise privée, si toutes les entreprises privées nous demandent d'accueillir leurs salariés le midi parce qu'ils font des livraisons à droite ou à gauche sur la commune, en a-t-on la capacité ? Au niveau du personnel communal et de la gêne occasionnée, au niveau de la disponibilité de la salle?

Moi je trouve la demande et la posture stratégique bien particulières alors je ne sais pas en quoi consistent les changements opérés chez La Poste. Car apparemment il y a une nouvelle convention, ils

ont changé les horaires, ils ont dû se réorganiser mais c'est un minimum pour l'employeur de penser dans un premier temps au bien-être de ses salariés. Si une commune dit non, ils font quoi les facteurs ? En plein hiver ils vont manger dehors ?

Au-delà de tout ça, bien sûr on ne peut pas laisser des gens manger dehors, néanmoins, je m'interroge sur les motivations de la Poste et sur leur posture et je suis même étonné que le personnel de la Poste ne se soit pas manifesté. On a pas d'autre choix que de dire oui mais je trouve que c'est une demande atypique et j'espère que cela ne fera pas jurisprudence, que demain tout le monde se dira « tiens maintenant la mairie c'est un lieu d'accueil, on va pouvoir permettre aux uns et aux autres de venir s'y restaurer. »

M. le Maire : Le problème en fait est issu de la fermeture du tri postal, qui a réparti 300 personnels un peu partout. Il y a effectivement un centre de tri à Tilloy qui est uniquement opérationnel et qui ne dispose pas de capacité d'accueil suffisant pour l'ensemble de leur personnel, alors je partage totalement la philosophie que tu as évoquée, c'est un peu particulier, c'est une entreprise maintenant qui est devenue privée mais avec une mission de service public. Alors c'est un peu ambigu, on a reçu au sein de la CUA plusieurs fois les membres du personnel, le Président RAPENEAU s'est exprimé au nom des élus sur le sujet avec les retards de courriers. Il y a eu des gros mouvements de contestation au sein des facteurs parce que du jour au lendemain on change complètement la donne pour eux, on leur impose des missions de plus en plus dirigées vers le service privé, c'est-à-dire, tout ce qui est recommandé, colissimo, courrier suivi, bref toutes les prestations surfacturées par rapport à un envoi normal, sont prioritaires et ça change un peu la notion de service public. Voilà ça nous a interpellés, les élus de la CUA sont montés au créneau et il y a une émotion qui a été portée par le Président Philippe RAPENEAU. On a aussi eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer les responsables de la Poste qui, malheureusement, subissent un peu la direction nationale, car cette dernière a choisi l'arrageois pour expérimenter une nouvelle méthode de travail. Donc en fait on paye un petit peu les pots cassés pour l'ensemble de la France parce qu'ailleurs c'est toujours le fonctionnement habituel du facteur. Ça perturbe la donne, donc je dirai que par solidarité avec nos facteurs, on est prêt à les accepter mais je pense qu'effectivement vous avez eu raison de le préciser et je souhaite que ce soit acté sur le PV car c'est quelque chose que la population doit savoir.

M. CANDELIER : Ils jouent sur notre sensibilité. Tous les gens de Veolia qui sont basés à Lens et qui viennent travailler ici, peuvent aussi demander de venir manger là ? C'est une cantine ?

M. BUSSY : Y'aura-t-il une contrepartie ?

M. le Maire : Non. C'est à titre gracieux.

M. CANDELIER : Est-ce qu'ils ont une assurance, ils vont utiliser le gaz, s'il y a un problème, qu'est ce qu'il se passe ?

M. le Maire : Oui ils sont assurés.

M. CANDELIER : Il faudrait peut-être le demander avant qu'ils viennent. On demande aux associations d'avoir une assurance quand ils viennent ici, il faudrait peut-être faire la même chose avec la Poste. Ils vont utiliser le gaz, tout le monde peut laisser le gaz ouvert.

M. le Maire : Il est précisé l'utilisation d'un micro-onde. Après s'ils utilisent le gaz, on ne peut pas les empêcher.

M. DEMEY : Les autres communes mettent aussi des locaux communaux à disposition de la Poste ?

M. le Maire : Oui. La plupart des communes ont joué le jeu et justement nous avons eu des remarques d'administrés anzinois qui nous ont dit que nous étions plutôt sévères à Anzin-Saint-Aubin. Dans les communes avoisinantes ils acceptent, parfois dans des conditions difficiles, dans des communes plus petites que la nôtre qui n'ont pas de cantine scolaire mais ils mettent malgré tout un local à disposition. Le principal c'est qu'il y ait un accès aux sanitaires. La plupart du temps, vu le peu de temps pour se restaurer ils mangent des sandwiches. C'est le minimum.

M. RIBAU : Ca aurait pu être décidé en amont, avant la restructuration, que la Poste se pose la question, qu'est ce que devient le personnel, c'est le b-a ba donc honnêtement si ça doit être acté dans le PV, je souhaite qu'on mette vraiment l'accent sur la mauvaise qualité des prestations de la Poste dans le domaine social.

M. le Maire : Merci. Ca a le mérite d'être dit. Passons au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

8 - Décision modificative n°1 - Mme DUPUIS

A la demande de la perception et suite à la transmission des chiffres définitifs des dotations de l'Etat, Mme DUPUIS demande de bien vouloir enregistrer les modifications suivantes sur l'exercice budgétaire 2016 :

Recettes de fonctionnement :

- Article 748314 - Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle : + 106,00 €
- Article 74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : - 610,00 €
- Article 74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation : + 1231,00 €

D'autre part, la CUA nous a transmis le montant définitif du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales) reversé à la commune pour l'année 2016 qui se monte à 44.531 €. Cette somme sera inscrite à l'article 7321 - Attribution de compensation.

M. le Maire : Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ?

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

9 - Participation au RAM DAM pour l'acquisition d'un véhicule - Mme DORE

Mme DORE informe les membres du conseil qu'il s'avère nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule pour le fonctionnement du RAM DAM, qui nous lie par convention avec les communes d'Acq, Beaumetz les Loges, Dainville, Ecurie, Maroeuil, Neuville St Vaast, Roclincourt et Ste Catherine.

Le montant du reste à charge après la participation de la CAF s'élève à 7.185,99 € et la participation de notre commune se monte à 1.036,43 €.

Mme DORE propose d'inscrire au budget 2016 la dépense à l'article 6558 - Autres contributions obligatoires.

M. le Maire : Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ? Passons au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

10 - Approbation du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la CUA- M. le Maire

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les communes de la CUA doivent approuver le projet de PADD avant le 31 décembre 2016.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable sera la clef de voûte du futur PLUI de la CUA. Il définira les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. Ce document simple et concis, donnera une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial.

Pour mémoire, le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

M. le Maire propose aux membres présents de valider le projet de la CUA.

M. le Maire : Nous allons le présenter en binôme avec Gérard. Je vais donc demander aux services d'enregistrer. Pour vous rappeler simplement : la CUA a entamé une longue procédure de Plan local d'urbanisme intercommunal avec des réunions préparatoires qui ont déjà eu lieu. Le dossier avance rapidement mais malgré tout, ça nécessite une vigilance relativement importante puisque le PLU va être pensé à l'échelle intercommunale (c'est la philosophie du concept), et donc ça peut avoir des impacts que parfois nos administrés ne mesurent pas totalement. On l'a vu par exemple avec le projet de l'Abbayette, Hedi et Gérard peuvent en témoigner. Par exemple les 30 logements à l'hectare, ce sont des stratégies qui ont été un moment données par la CUA, qui ont ensuite été mises à l'enquête publique et faute d'observations, faute de remarques particulières, les choses sont entérinées, elles sont alors votées par le Conseil communautaire, ensuite adoptées sur des schémas ruraux plus importants comme le SCOT (schéma de cohérence territoriale de l'Arrageois). On parle maintenant de SCOT qui vont aussi fusionner par exemple avec ceux de l'Artois et du Douaisis pour des SCOT encore plus grands qui vont donner d'autres orientations. A travers tout ça il est parfois effectivement difficile pour les administrés d'y voir un petit peu plus clair donc il est demandé au sein de la CUA de faire beaucoup de pédagogie auprès des élus des conseils municipaux parce qu'en fait vous êtes les meilleurs relais, vous quand vous êtes interpellés par des riverains ou autres sur le devenir de l'urbanisme et c'est donc important que vous soyez parfaitement au fait de ces évolutions. Parce qu'on l'a vu, nous, on a eu un PLU qui a été voté il y a quelques années, qui était très contraignant pour certains de nos administrés, et une fois que c'est fixé, il est très difficile de le modifier.

Là c'est la première phase que va nous expliquer Gérard, c'est le plan d'aménagement de développement durable avec des axes stratégiques. Il faut savoir que le pré-débat a déjà eu lieu en commission urbanisme le 9 septembre dernier. J'ai fait une remarque qui concernait essentiellement la Scarpe puisque cette dernière était surtout envisagée comme un espace de promenade, de tourisme et autres, or à Anzin-Saint-Aubin, nous sommes concernés par deux activités commerciales, à savoir le Golf qui a effectivement une activité peut-être de loisirs mais aussi une activité commerciale derrière et la pisciculture du domaine du Mont Saint-Vaast, la pisciculture Rohart, qui dépend essentiellement de la Scarpe. Donc c'était une vigilance particulière à faire sur le tronçon anzinois. Mais il faut également réfléchir bien en amont et bien en aval parce que chacun a des problématiques, Saint-Laurent c'est la base nautique donc effectivement c'est plus à vocation sportive, Saint-Nicolas c'était à l'origine à vocation plutôt industrielle, il y avait des déversements qui étaient fait pour les engrais ou autres et si on va à Fampoux c'était les marées, chaque commune a une spécificité donc il faut qu'un programme, qu'un schéma soit à mon avis acté en ce sens. La coopération intercommunale qu'on a entamée avec les communes d'Arras, Saint-Nicolas, Saint-Laurent...a travaillé avec un bureau d'études pour que chacune des communes dépose un projet commun qui prenne en considération les demandes des cinq communes de la coopération qui sont concernées par la Scarpe. On va rencontrer prochainement le président de la CUA pour que ce soit acté. Voilà c'était la parenthèse que je souhaitais faire au niveau communautaire. Maintenant au niveau communal la parole est ouverte et je cède la parole à Gérard pour qu'il nous en dise un peu plus.

M. LORENC : Au niveau de ce PADD, c'est le résultat de plus d'un an de travail au sein de la CUA, de différents ateliers, différentes présentations, commissions, retours d'enquête de bureau d'études donc à la fois sur tout ce qui peut concerner la vie dans la communauté urbaine : transports, finances, économies, agricultures. Tous les thèmes ont été vus au sein de la CUA et retranscrits dans les 12 orientations citées qu'on vous a transmises dernièrement. C'est ce qui résulte de toutes ces commissions et du brassage de toutes ces données. Il faut savoir qu'au niveau du timing, ce PADD sera présenté en bureau du 6 octobre au niveau de la CUA. On aura un retour, en tant qu'élus, et je vous invite justement à cette réunion c'est le 19 octobre à 18h00 au collège les Louez Dieu. Vous aurez alors le retour plus en détails justement de ces commissions et sur tous les 12 points d'orientations.

Ce PADD doit être adopté au niveau des différents conseils municipaux de chaque commune pour le 31 décembre 2016. Après il y aura une validation avec retour CUA avec une date butoir : le 27 mars 2017.

C'est un pré-requis au PLUi et tant que cette étape n'est pas validée, on ne peut avancer au niveau du PLUi. Donc je vais vous rappeler les 12 orientations clés :

- Finaliser le contournement d'Arras : certains l'ont peut-être déjà vu, le contournement d'Arras continue, actuellement entre Dainville et la sortie d'Agny, les travaux continuent sur le contournement
- Développer une nouvelle gare TGV européenne avec la connexion REGL : c'est un train rapide direction gare de Lille
- Conforter le pôle régional économique et développement de 200 ha d'activités
- Dynamiser le pôle commercial et résidentiel de l'agglomération
- Protéger et valoriser les vallées et assurer les connexions vertes
- Affirmer les deux axes majeurs de loisirs de la Scarpe avec le nautique et le plein air et aussi en lien avec Mont-Saint-Eloi, les randonnées et le tourisme vert
- Apaiser le centre d'agglomération et des déplacements intégrés
- Affirmer le rôle structurant des pôles-relais
- Conforter la fonction agroalimentaire et les fonctions agricoles sur l'ensemble du territoire de la CUA
- Renforcer le tourisme d'affaires
- Maintenir les pôles d'activités d'enjeux existants et renforcer le pôle « nouvelles technologies »
- Valoriser les pôles d'appui touristique et affirmer le tourisme de mémoire

Donc voilà les 12 orientations qui ont été dégagées pour le PADD.

Si vous avez des remarques particulières ou des questions sur des points où je peux répondre ? On les enregistre pour un retour au niveau de la CUA.

M. le Maire : pour que ça parle à chacun d'entre vous, dans les orientations du précédent PADD, il avait été décidé de favoriser toutes les liaisons douces, les pistes cyclables et puis surtout des entrées de résidence qui soient suffisamment importantes pour les passages de véhicules de secours... La traduction concrète le jour où ça a été mis en œuvre sur Anzin-Saint-Aubin c'est le lotissement où réside Hedi, avec la rue du Général de Gaulle, qui ressemble à un boulevard avec 17 mètres de large, des pistes cyclables qui pour l'instant mènent vers des champs, des noues qui ressemblent plus à des fossés, bref, voilà la traduction concrète de quelque chose qui n'a pas été réussie (il ne faut pas avoir peur d'employer les termes) mais ça partait d'un bon sentiment. Voilà quelque chose qui devait être positif mais dont la traduction en local est un peu plus complexe. C'est pour ça, il faut être relativement vigilant sur ces points parce que ça impacte durablement nos projets et là, actuellement, sur le devenir de ce lotissement, on voit que ça impacte même les investisseurs parce que vous vous doutez bien que quand il faut faire une voirie de 12 mètres, ce n'est pas le même prix que quand il faut faire une voirie de 17 mètres avec des noues, des systèmes de récupération des eaux et tout ce qui va avec. L'objectif c'est vraiment de faire quelque chose qui parle aux gens parce que le document PADD, c'est précisé dans l'exposé, n'est pas opposable juridiquement sur des projets qui sont déposés ou autres mais par contre il fixe les orientations des règlements. Donc malgré tout c'est un document qui sert de base aux architectes, à ceux qui vont faire des permis d'aménager ou autres dans notre commune. C'est pour ça qu'il faut ne rien oublier et parfois des spécificités qui ne parlent qu'à nous vont trouver un écho dans d'autres communes, le jour où le débat va être porté au conseil communautaire. Voilà ce que j'avais à dire, je cède la parole à Hedi.

M. BENRACHED : En gros ce n'est pas forcément une question que je souhaiterais poser, c'est plus une réflexion sur le PADD, comme tu l'as dit. Un PADD c'est quoi ? C'est un projet d'aménagement et de développement durable. Les termes sont importants. Un projet c'est une ambition, c'est une vision de l'avenir, justement une perspective que se propose de projeter la CUA sur une échelle temporelle de 15 ans pour imaginer le territoire de demain. Sur le principe, je pense qu'on peut être tous d'accord sur le fait qu'on leur demande d'avoir de l'ambition pour le territoire qui va être le nôtre à un moment donné ou un autre, mais sur du long terme en intégrant toutes les révolutions numériques etc...

Déjà c'est un projet sérieux, il faut le dire. Comme en a parlé Gérard, il y a déjà de nombreux travaux au préalable qui ont été faits. Il y a eu des études qui ont été poussées au niveau des déplacements, au niveau de l'environnement, du bâti, par des cabinets d'études plutôt compétents. On a assisté aux présentations, c'était effectivement très intéressant. Il y a un point important, et tu l'as abordé, c'est

qu'il y a une démarche de concertation avec les élus, car on a participé à différents échanges, et on a eu l'opportunité de se positionner, de parler effectivement au nom de la commune. Mais c'est également une démarche qui a été concertée avec les habitants. Ce qui est dommage dans un débat comme celui-ci, parce qu'on va se rendre compte que c'est important, que ça touche tous les domaines et par exemple, c'est qu'il n'y a eu que 851 personnes à l'échelle de la CUA qui ont renvoyé justement ce fameux questionnaire. Ce fameux questionnaire où on leur demande de se positionner sur, selon eux, les priorités pour la CUA dans les 15 ans ? Elle n'est portée que par 851 personnes, sont-elles représentatives de ce que l'on pense ? Pas forcément, c'est dommage qu'il n'y ait pas eu assez de communication. C'est quelque chose qui paraît ennuyeux de loin l'urbanisme, mais qui est en fait extrêmement complet et qui touche à beaucoup de domaines donc on peut effectivement regretter le peu de répondants. C'est un sujet qui a de l'importance, c'est notre avenir, celui de nos enfants, mais un moment donné le problème c'est quelle est la place de la commune dans ce débat ? On est effectivement sur une vision intercommunale et Anzin-Saint-Aubin, c'est une portion de territoire à l'échelle d'un territoire beaucoup plus vaste. Comme tu l'as dit on est aujourd'hui embêté, on a l'impression de « découvrir » des éléments juridiques qui nous engagent et qui sont liés justement à des décisions qui ont été prises dans le cadre des PADD, des PLH (plan local de l'habitat) et ces derniers nous engagent également au niveau de l'intercommunalité. Tu parlais de la densité : auparavant à Anzin, on n'avait aucune densité, on pouvait effectivement faire des projets plus harmonieux comme effectivement les Hauts de Scarpe. Aujourd'hui on a d'énormes contraintes : en terme de densité puisque sur un hectare on impose 30 logements et en plus on a des exigences de la CUA en terme de répartition de la mixité sociale ! Donc mécaniquement, le visage de la commune change c'est-à-dire que, et là est ma question, est-ce que cette volonté de la CUA est partagée par le conseil municipal ? Est-ce qu'elle est partagée par les habitants qu'on est censé représenter ? Et même si elle ne l'est pas, malheureusement qu'on soit d'accord ou pas d'accord, elle sera appliquée. On n'exprime pas sa volonté d'être pour ou contre ce PADD qui en plus sur le principe, est d'améliorer le quotidien et l'environnement des habitants mais qui restent des déclarations d'intentions. On ne peut pas être contre mais, pour reprendre quelques expressions « le diable se cache dans les détails » et « l'enfer est pavé de bonnes intentions » ce qui veut dire qu'il y a plein de bonnes intentions là-dedans mais qu'à un moment donné ou un autre, ces décisions vont impacter notre commune. Le visage de notre commune va évoluer, on parle de 12 orientations clés qui sont des éléments génériques. Moi j'attends de voir la déclinaison en actions. Il faudrait qu'on soit effectivement attentif mais même si on l'est..., par exemple, Jean-Marc avait évoqué son expérience en CUA concernant les orientations en termes d'utilisation des produits phytosanitaires et le fait qu'ils n'aient pas pensé à l'entretien des terrains de football par exemple. En ce qui nous concerne, nous devons gérer le mécontentement des habitants, si effectivement on doit placer un lotissement où on va devoir densifier verticalement alors que ce n'était pas forcément ce qui se faisait à Anzin. On n'aura pas le choix, les habitants ne sont pas forcément pour, et c'est nous qui sommes le premier écueil sur lequel viendra s'écraser le mécontentement des gens. Tu le vois dans mon lotissement, tu parlais de la traversante de 17 mètres, tu parlais des noues qui sont en réalité des fossés effectivement dangereux, c'est le résultat des décisions de la CUA qui nous ont dit « c'est très bien, c'est la mode, c'est écologique, etc. » Et que fait-on ? On fait confiance aux techniciens et à un moment donné on se retrouve avec des situations de tension et c'est nous qui les gérons. Quelle est la vision de la CUA et quels impacts pour Anzin ? Je ne suis pas sûr que les habitants y soient prêts. Pour avoir lu un peu plus en détails le contenu du PADD, du moins les orientations un peu plus fines que les 12 orientations clés, on parle de redensifier, on parle également de trouver effectivement des solutions de contournement. A un moment j'ai cru, en laissant traîner mon oreille à la CUA, entendre parler d'un doublement de la rocade, donc élargir la rocade pour pouvoir avoir plus de flux, on parle par exemple de créer, c'est très à la mode, des parkings en entrée de ville, pour permettre effectivement de délester la circulation mais l'entrée de ville c'est Anzin. Nous sommes une entrée de la CUA, sur la couronne périurbaine d'Arras. Nous voulons limiter la circulation sur Anzin mais si l'intérêt collectif passe par une densification de nos flux pour l'intérêt commun le bien-être collectif, à un moment donné, ne sera pas forcément le nôtre. Il faut être vigilant parce qu'il y a beaucoup de bonnes intentions mais je pense qu'il faut à un moment donné être présents dans ces différents débats pour porter la parole de la commune et de ce pourquoi on a été élu : un cadre de vie harmonieux. Ce n'est malheureusement parfois, pas en adéquation avec les grands principes qui dictent la conduite de la CUA. Sinon, ce qu'ils ont retenu comme vision, c'est un territoire qualitatif, je pense que tu avais assisté à une réunion avec les différents scénarii possible (s'adresse à Madame DUPUIS) - l'année dernière au mois d'octobre - c'est issu effectivement de ça, c'est de choisir : est-ce qu'on met le paquet sur l'industrie, est-ce qu'on met le paquet sur l'habitat etc... ? Et ils ont choisi une vision consensuelle qui donne la parole, je dirai, à l'aspect qualitatif, dans le texte.

Maintenant, soyons vigilants sur ce qu'on nous proposera et j'invite tout le monde à en prendre connaissance parce que si on vote pour, ça nous engage, ça veut dire qu'on est effectivement d'accord avec toutes les implications que générera l'adoption d'un PADD et plus loin du PLUi. En gros, le PLUi c'est qu'on prend tous les mêmes normes, les mêmes règles d'urbanisme à l'échelle de la CUA, qu'on soit d'Anzin-Saint-Aubin ou de Saint-Laurent-Blangy, et pour rappel dans le PLH précédent, on nous a classé en commune périurbaine au même titre que Saint-Laurent-Blangy, que Beaurains, que Saint-Nicolas pour déterminer la densité qui devait être celle d'Anzin. Est-ce que Anzin-Saint-Aubin est Saint-Laurent-Blangy ? Non pas du tout, ce n'est pas du tout la même image et ce n'est pas la même physionomie et la même typologie de commune. Pour autant, on a dit « tiens Anzin ça touche Arras alors on leur met 30 logements à l'hectare » alors que à Maroeuil, qui n'est pas très loin d'ici, qui ressemble un peu plus à la commune que l'on connaît, on est à 20 logements à l'hectare et croyez moi que sur un projet d'aménagement 20 logements à l'hectare et 30 logements à l'hectare c'est plus du tout la même chose, mais plus du tout ! Donc voilà, soyons vigilants et n'acceptons pas forcément le titre de ville périurbaine. Quel est le visage qu'on veut donner à notre commune ? Quelle est notre représentation de notre commune ? David parlait des projets d'aménagement près de chez moi, il faut savoir qu'on va accueillir 10% de la population d'Anzin en plus, c'est énorme, pour nos infrastructures, pour nos routes, mais pas forcément en prenant en compte effectivement nos envies et se dire est-ce que Anzin, ça ressemble vraiment à Saint-Laurent-Blangy ? On ne se pose pas la question, c'est entériné et on se retrouve engagés, on n'a pas le choix avec pour conséquence que l'on travaille sur des projets qui sont compliqués aujourd'hui, qui génèrent de la tension auprès des habitants parce que les gens ne sont pas informés et dans ces domaines là, on est responsable dans la mesure où nous, conseil municipal, on vote effectivement pour ou contre certains projets, ça nous engage donc on pourrait voter contre mais sur le principe du PADD, on ne peut pas voter contre les idées qui vont développer l'activité. On ne peut pas dire « je ne veux pas que mon territoire soit attractif, le TGV ça m'intéresse pas, je ne veux pas dynamiser le pôle commercial » cela ne serait pas cohérent ... mais restons vigilants.

M. le Maire : c'est pour ça que ton intervention est importante parce qu'elle sera rapportée et remontée à la communauté urbaine d'Arras. Moi il y a un chiffre que tu as donné et qui est aberrant, effarant, on peut employer plusieurs termes pour le qualifier, c'est de 851 participants à l'échelle d'une communauté urbaine de 100 000 habitants donc on est à moins de 1% de participation et c'est donc moins de 1 % de la population qui a quelque part défini les grands axes stratégiques pour, je dirai, les 99 000 autres habitants. Donc c'est pour ça qu'il est important de tout mentionner. Et puis effectivement je partage ton analyse, on ressemble plus à Maroeuil qu'à Saint-Laurent ou Saint-Nicolas. On a toujours eu un aspect résidentiel assez verdoyant, c'est ce qui fait « la caractéristique » d'Anzin-Saint-Aubin avec en plus un golf qui occupe près de 40 hectares sur la commune. Donc voilà on a cet aspect là aujourd'hui qui est historique, qui a suivi le cours des choses, qu'il est ce qu'il est aujourd'hui et je pense qu'effectivement il ne faut pas faire n'importe quoi parce que la dernière réunion que j'ai eu avec Odile BRUN à la communauté urbaine d'Arras concentre le futur d'Anzin-Saint-Aubin dans le lotissement des champs de Brunehaut c'est-à-dire qu'en gros il n'y a plus vraiment de projet d'Anzin-Saint-Aubin, de surface à développer, alors il y en a derrière la rue Briquet et Tailliandier mais on est trop proche de la rocade, si jamais on la double ça va créer des problèmes. Quand on regarde Anzin-Saint-Aubin, en terme de potentiel foncier, on est quand même relativement limité, il y a un tronçon qu'on peut encore développer au-delà de la pisciculture Rohart vers les grandes prairies, tout le côté gauche nous appartient mais voilà on est aussi en bordure de Scarpe et est-ce qu'il faut construire là-bas ? Est-ce qu'il ne faut en faire que la moitié ? Il y a des vraies réflexions à avoir sur le devenir et 10% de la population comme l'a rappelé Hedi, voilà on va avoir 10 % de nouveaux arrivants aux champs de Brunehaut donc comment on les intègre, comment on fait pour qu'il soit bien à Anzin-Saint-Aubin ? Parce que moi la conséquence directe du projet des champs de Brunehaut c'est qu'il y a des gens qui vendent leur maison parce qu'ils ne sont pas bien là où ils habitent, ils sont éloignés de tout, il n'y a pas de réseau de bus, on a mis un système de transport à la demande mais je dirai c'est un petit peu une rustine sur une jambe de bois. Ça ne sert pas à grand-chose, ça a le mérite d'exister mais c'est insuffisant parce que les enfants d'Hedi vont grandir et tous ceux qui se sont installés et ont fait un choix de vie sur Anzin-Saint-Aubin seront gênés. Lorsque leurs enfants vont grandir, qu'ils vont vouloir se déplacer et si il n'y a pas de bus ou alors si il faut faire 800 mètres pour rejoindre le bus de l'église, ça va être à un moment donné compliqué ! Pour l'instant il est effectivement temps d'agir mais je partage ton analyse, il faut effectivement mentionner le développement des transports urbains ou autres. Des actions qui sont menées avec les vélos électriques ou autres ça c'est bien mais ce sont des actions qui doivent aussi impacter les modes de déplacement des anzinois qui habiteront dans cette résidence là.

Parce qu'après sur Anzin-Saint-Aubin il n'y a pas d'autres possibilités d'extension, ça sera surtout concentré là-bas.

M. BENRACHED : Il faut notamment anticiper, penser au fait que lorsqu'un lotissement est en projet, notamment avec ces densités, la commune, à un moment donné ou un autre, devra également faire des investissements. On se dit parfois « tiens le promoteur il va tout faire, il va s'en occuper », nous avons plusieurs exemples dans la commune (je crois qu'il y a un lotissement sur lequel Jean Marc a dû intervenir parce que les entrepreneurs avaient déposé la clé sous la porte, à l'entrée de ville - rue de la Cense). Aux Champs de Brunehaut, alors que le lotissement a été livré dernièrement, la commune devra entreprendre des travaux, notamment au niveau des noues. Si on pousse la logique, il y a peut-être une réflexion à mener sur la rue du Maréchal Haig qui est en piteux état et, dès lors que 10 % de la population en plus va l'emprunter tous les jours, on risque de s'exposer à des accidents parce que croiser deux véhicules, sur cette route, cela devient compliqué. Les gens roulent relativement vite, ne respectent pas forcément la signalisation routière et notamment les stop installés par la commune. Donc à un moment donné la réflexion, c'est également de se dire : « ok, on va créer un lotissement à tel endroit, mais quels travaux ça va engendrer ? ». Comme tu le disais, la commission urbanisme devra en parler, parce qu'il y a des choses à anticiper, à budgéter et se dire est-ce qu'on est capable de le faire ou pas, notamment financièrement ? Mais il ne faut juste pas être, un peu comme aujourd'hui, mis devant le fait accompli et devoir travailler en curatif alors qu'on doit logiquement travailler par anticipation et en préventif. Parce que des dépenses, il y en aura à envisager si cette future extension voit le jour : aménagements de routes de liaison, création de chemins de liaisons piétonniers vers le centre bourg... Tu vas me rétorquer que c'est justement la CUA qui va être amenée à les gérer, au vu du transfert de compétences voirie. Pas de problèmes, mais, nous allons passer numéro combien derrière combien de dossiers ? Je pense qu'on perd la maîtrise et plus le temps avance plus se posera la question de la pertinence de maintenir un conseil municipal dans la mesure où les vraies décisions ne sont pas forcément prises ici autour de cette table.

M. LEGRAIN : je te rejoins et apprécie beaucoup le discours que tu as fait... Au niveau de l'urbanisme, notre commune n'évolue pas dans le bon sens. Nous devons savoir ce que nous voulons et le faire savoir à la CUA. En ce qui me concerne je me sens plus proche des règles qui régissent les communes rurales telles que Maroeuil, que des communes suburbaines comme Saint-Laurent, Beaurains ou Sainte-Catherine.

M. le Maire : ...avec tout le respect que l'on porte à ces communes.

M. LEGRAIN : Deux exemples pour évoquer les difficultés que nous rencontrons. Le premier est relatif au projet de l'Abbayette. Le discours qui a été tenu aux habitants est difficile à faire passer. Il a et va susciter beaucoup de tensions. Le deuxième, que je trouve complètement aberrant, est celui situé à proximité de chez Monsieur NIVEL. La règle des 30 logements à l'hectare a bien été respectée. Les propriétaires ont fait construire de grandes maisons sur des petits terrains. Le béton et la brique ont remplacé le gazon. Je trouve ce type de construction un peu dommageable pour notre commune.

M. le Maire : C'est important de le préciser.

M. BENRACHED : S'est-on simplement posé la question collectivement ?

M. LEGRAIN : Il convient de savoir ce que nous voulons et réagir aux règles imposées par la CUA si celles-ci ne nous permettent pas de satisfaire notre ambition.

M. BENRACHED : c'est la fameuse orientation dont je parle et du débat que nous devons avoir. Posons-nous la question, au sein du conseil municipal, du visage que nous souhaitons pour notre ? De quelles sont nos ambitions, notre vision ? Ou alors, définissons ce que l'on ne veut pas car c'est parfois plus facile de définir ce que l'on ne veut pas. Nous n'avons pas encore eu ce débat, je pense qu'il serait intéressant de le poser. Et rapidement.

M. LEGRAIN : le débat et la réflexion que tu proposes sont importants.

M. BENRACHED : Je suis d'accord avec toi, donc Monsieur le Maire, je vous propose de mettre à l'ordre du jour ultérieurement mais rapidement si possible, un groupe de travail qui sera chargé de répondre à cette question : quel visage pour notre commune et quelle position défendre ? Parce que moi, ce n'est pas la position Hedi BENRACHED que je souhaite défendre en allant à la CUA. Parce que moi j'ai mes opinions, j'ai ma vision des choses mais ce n'est pas forcément celle de tous, même si elle rejoint pour le coup celle de Dominique. A un moment donné il faut se fédérer et parler d'une seule voix, pour avoir plus de poids. Dire « nous, équipe municipale, voilà ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas »

M. LEGRAIN : Ce n'est pas quand ça sera bloqué qu'il faudra réagir.

M. BENRACHED : Tout à fait. Donc la question se pose et je pense que cette réflexion on ne l'a pas menée et si on ne l'a pas menée on ne peut pas savoir quels sont nos points de convergence et quelles seront nos forces justement pour pouvoir à un moment donné peser au niveau de la CUA.

M. le Maire : De toute façon il ya des commissions, j'ai demandé à chacun des adjoints de prévoir des commissions avant la fin de l'année pour suivre la méthodologie qui avait été proposée par Patrick BIZERAY afin effectivement qu'on ait un mode de fonctionnement qui implique chacun des élus présents et la remarque qui a été faite par Hedi mais aussi Dominique LEGRAIN va dans le bon sens. C'est vrai qu'à un moment donné - et c'est pareil au sein du conseil municipal - on a des représentants au niveau de la CUA qui siègent à l'urbanisme, en l'occurrence ici c'est Gérard. Auparavant c'était d'autres élus, et parfois ce sont des réunions très techniques où l'on annonce des grands choix stratégiques. Moi je n'ai pas une appétence particulière sur l'urbanisme, c'est vrai que c'est très intéressant, je rejoins Hedi c'est passionnant. Par contre il faut effectivement qu'on soit à un moment donné porte-parole de l'ensemble de l'équipe qui traduit le sentiment de la population. Parce qu'on l'a vu avec l'Abbayette, mais on le voit aussi avec les Champs de Brunehaut. Concernant la rue de la Scarpe, contrairement à ce qui a été dit, c'est l'inverse : il n'y a aucune densité, on a 6000 m² de terrain au total, on a des personnes qui ont acheté des parcelles de 1000 m² et qui ont construit des maisons phénoménales dessus, quelque part, elles ne sont pas mises en valeur parce qu'elles sont concentrées. Et inversement le fait de mettre certaines règles limite la constructibilité, je sais que moi qui habite rue des Loriots, dans le quartier de l'Argillière, on ne peut plus faire d'extension en limite de propriété parce qu'on a dit il faut maintenir des cônes de vue mais des cônes de vue vers quoi ? Vers mon voisin mitoyen ? A un moment donné il y a parfois des paradoxes qui sont imposés par le PLU qui font que maintenant les gens font des car-ports, des aménagements, qu'ils ne déclarent pas en mairie parce qu'ils se disent que ce sera refusé, retoqué. Donc je le fais et puis si je suis pris, et bien je serai pris et si je ne suis pas pris et bien tant mieux ! On arrive parfois à des situations qui sont paradoxales, qui ne vont pas dans le bon sens parce que c'est trop contraignant pour les administrés. Gérard peut en témoigner, il y a beaucoup de gens qui s'arrachent les cheveux quand ils viennent déposer ne serait-ce qu'une déclaration pour un abri de jardin, il faut des insertions paysagères, il faut une tonne de plans, ça devient relativement complexe. Je milite pour une simplification de l'urbanisme parce qu'il faut avoir une certaine souplesse et également pour que les règles soient établies quasiment au niveau chirurgical des zones d'habitation de notre commune parce que ce qui va être valable au parc Saint-Aubin ou à l'Abbayette ne l'est pas forcément rue de la Scarpe. Initialement pour revenir à la rue de la Scarpe, c'était 12 maisons sur 2000 m² et il y a eu une levée de bouclier des riverains en disant « mais qu'est-ce que c'est que ce projet, etc. ». Le promoteur avait dit à l'époque « écoutez moi je suis le règlement du PLU qui m'impose ceci ». Lors d'une modification du PLU, ça a libéré ces contraintes d'urbanisme mais quelque part ça n'a pas été dans le bon sens, on a, je dirai, plus aucune réserve foncière à cet endroit là alors qu'on aurait pu envisager autre chose, faire de la mixité ou un projet un peu plus intéressant dans le quartier. On arrive à cette situation et le problème va se poser à l'avenir parce que les gens qui sont propriétaires, je pense par exemple à la parcelle entre la rue du Maréchal Haig et la rue Goudemand où vous avez 4000 m² (anciennement là où il y avait un cheval), là c'est privé. Il y a eu une division « parcellaire » dans la famille, les enfants ont vendu les parcelles du bas et on pourrait avoir un projet de 4 constructions, 4 maisons cubiques. Est-ce que c'est ce qu'on veut ? Est-ce que cela va bien se marier avec l'ensemble ? Est-ce que cela ne va pas dénoter avec le reste ? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu à un moment donné faire une traversée entre ses deux rues pour sécuriser le passage des enfants par exemple ? Voilà il y a plein de questions à se poser et je rejoins parfaitement Hedi, c'est qu'à un moment donné on doit se mettre tous autour de la table, travailler effectivement sur ce qu'on veut faire à Anzin-Saint-Aubin pour les 15 ans à venir et lorsqu'on sera à la CUA, lorsque le PLU va avancer, parce que là quelque part c'est les grandes orientations, des orientations stratégiques mais après on va rentrer dans le détail, et c'est là

qu'il faudra être très vigilant, parce que si demain on veut changer les règles du jeu, ça va être très compliqué. Parce qu'une fois que c'est approuvé par l'ensemble des 39 communes, demain on ne peut pas dire « ah ben non je veux 20 logements à l'hectare ». A mon avis la communication est importante et c'est vrai que là je vous invite tous les deux à communiquer aussi dans le DASA pour faire de la pédagogie, qu'il y ait des articles pour expliquer un petit peu tout ça aux gens, les procédures, que ce soit le plus pédagogique possible. Parce que c'est vrai, on a parfois l'impression que les gens découvrent les règlements. Lors de la fameuse réunion de l'Abbayette, ce qui était aberrant c'est que les gens nous disaient « pourquoi vous avez décidé ça monsieur le maire ? », ce n'est pas David HECQ qui a dit il y aura 30 logements à l'hectare avec une mixité, avec 50 % de logements aidés, du collectif, du primo-accédant. Je veux dire ce n'est pas moi qui ai décidé ça, cela a été décidé collectivement au niveau de la CUA. Ca nous impacte et comme l'a rappelé si justement Hedi, après c'est nous qui sommes en ligne de front et quelque part c'est à nous qu'on le reproche. Si nous ne sommes pas attentifs, on nous dira : « vous êtes des bras cassés, vous n'avez pas su défendre les intérêts de la commune, vous avez approuvé des choses et on en paye aujourd'hui les conséquences ». Donc voilà ce que j'avais à dire, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. LEGRAIN : Le PLUi n'est pas encore approuvé ?

M. le Maire: Non

M. LEGRAIN : C'est le PLU actuel qui s'applique ?

M. le Maire : Actuellement oui.

M. LEGRAIN : Conséquence, il n'y a pas d'obligation à respecter la contrainte de 30 logements à l'hectare ?

M. LORENC: Si. Elle est justement dans le PLU.

M. BENRACHED : Et ça risque de se durcir encore. C'est-à-dire que, en gros, il parle de PADD, donc développement durable, l'un des axes c'est réduire au maximum l'emprise du béton, justement comme tu l'évoquais sur les espaces naturels ou sur les espaces agricoles. La seule solution c'est de densifier plus, c'est-à-dire que si tu veux éviter ce qu'on appelle l'étalement urbain, tu es obligé effectivement de concentrer les habitations au maximum. On a tous connu des parcelles de 600 - 500 m² c'était un peu la norme, aujourd'hui et demain avec le PLUi on sera plutôt sur des parcelles de 350 m² - 400 m² maximum et c'est développer le mal-vivre parce que si tu ne peux pas t'étaler horizontalement, tu peux pour autant t'étaler verticalement et là s'ils veulent renforcer leur ligne, peut-être que demain au niveau du SCOT, ils vont nous dire demain pour Anzin c'est 35 logements à l'hectare, « vous avez réussi 30 ça s'est bien passé ? Passons à 35 et puis Maroeuil vous étiez à 20, du coup vous allez passer à 30 ». Je veux dire, le sens de la marche, c'est celui-ci, c'est réduire justement l'emprise du bâti.

M. LEGRAIN : C'est un éternel recommencement, un jour quand on aura construit des buildings, on va dire finalement on va revenir aux maisons individuelles sur de plus grands terrains.

M. BENRACHED : Ce que tu précises est important, c'est qu'on se bat avec Gérard avec les armes dont on dispose. Lorsqu'on rencontre des promoteurs aujourd'hui, les projets qui en ressortent, ne sont pas forcément les projets dont j'avais, moi, rêvé la nuit. On fait juste avec les moyens qui sont les nôtres et on essaye d'obtenir le meilleur projet dans le cadre des contraintes imposées. C'est vrai qu'on découvre régulièrement des règles d'urbanisme qui ont été votées dans des grands ensembles mais qui étaient l'alinéa a) petit 1) du troisième point...

Comme dans les assurances ce qui est écrit en bas mais que tu ne lis jamais, écrit en italique et en petit caractère et sur lesquels effectivement on se casse les dents parce qu'on n'a pas le choix, étant également garant d'un respect de la loi par rapport au Grenelle de l'environnement et des règles d'urbanisme (Loi SRU, loi ALLUR) ; donc on se débat sur les projets avec, en face de nous, des businessmen. Un promoteur ce n'est pas mère Theresa, il n'est pas là par charité, il est là parce qu'il veut effectivement rentabiliser son projet et ils viennent avec un prisme financier. Nous on se bat pour imposer un autre prisme, celui d'une qualité de vie. Eux en 3 ans ils bouclent leur projet et ils vendent, nous, c'est 30-40-50 ans durant lesquels on est engagés avec leurs projets. C'est souvent compliqué

parce qu'eux se cachent derrière ces règles d'urbanisme pour essayer de nous imposer des choses qui ne nous intéressent pas.

M. le Maire : Tout est interconnecté. Ce que tu dis en fait sur la densification, on avait assisté à une réunion à la communauté urbaine d'Arras justement sur la perte de terres agricoles. Anzin-Saint-Aubin fait 513 hectares, et bien il faut imaginer que dans la région des Hauts de France (la nouvelle configuration), tous les ans, on perd 513 hectares. 500 hectares et des brouettes, donc c'est-à-dire Anzin-Saint-Aubin, en termes de terres agricoles, disparaît chaque année au profit d'une urbanisation. Les agriculteurs ont alerté je dirai l'ensemble des élus. De toute façon, il y a cette directive même au niveau national parce que c'est impulsé à ce niveau. Quelque soit les gouvernements, de droite ou de gauche, je dirai la tendance c'est « sauvegarder » les terres agricoles puisque si on continue comme ça, à un moment donné, on arrivera plus à nourrir, à être en autosuffisance alimentaire (je ne connais pas vraiment les termes qui sont employés par les énarques là-haut). A un moment donné ils ont alerté sur le fait que on ne sera plus en capacité de produire suffisamment de nourriture pour les Français, même en interne, donc on sera obligé d'importer au niveau de l'Europe et de se spécialiser, nous on ne fera peut-être plus que du blé, que des patates ou je ne sais quoi, en Pologne ils feront tel type de machin etc... Pour l'ensemble de l'Europe et c'est là effectivement où le bât blesse parce que plus on perd de terres agricoles plus on perd « d'indépendance alimentaire » ou autre et paradoxalement on densifie dans les villes dans les communes suburbaines et aussi dans les villages. Parce que le problème qui se pose, c'est que des maires de communes rurales montent au créneau parce qu'ils ne sont pas forcément contents et le contournement en est un exemple. Je veux dire le maire de Saint-Laurent se bat depuis des années pour qu'il y ait le contournement de la rocade, le prolongement, mais le maire d'Agny lui ne le veut pas parce qu'en fait ça va impacter considérablement le village d'Agny. De même que le maire de Tilloy-les-Mofflaines dit « ok moi maintenant ma ville c'est devenue « une zone industrielle » » et Tilloy-les-Mofflaines en tant que village paisible et autre a son image un peu galvaudé par toutes les zones d'activités qui se sont développées en périphérie du village. Ça pose des questions notamment pour le maire de Bailleul (on s'est tous félicité de l'arrivée d'Orchestra). On s'est félicité de beaucoup de choses à d'autres niveaux parce que ça crée de l'emploi, Orchestra c'est 500 emplois par contre il y a des réflexions à avoir sur Bailleul, sur Willerval, qui du jour au lendemain, vont avoir une entreprise qui va transférer chaque journée des centaines de colis, des camions, du personnel qu'il va falloir nourrir. Tout ça modifie considérablement le visage de l'Arrageois.

M. CANDELIER : il y a toujours un critère dont on oublie de parler. Toujours. On a oublié d'en parler aux Champs de Brunehaut, on oublie d'en parler à l'Abbayette, c'est les VRD, tout le monde pense 30 - 35 logements, etc... Mais comment on évacue ? Alors je sais bien que pour le pluvial, maintenant il y a des noues, ils font des puits de perte, etc... Mais celles pour les eaux usées on n'a pas les réseaux suffisants pour mettre autant d'habitations à certains endroits de la commune donc c'est bien en réunion d'entendre dire 30 - 35 mais on ne sera pas capable de les mettre parce que pour le réseau après, c'est nous qui devons faire des travaux comme on fait en ce moment parce qu'on n'arrive pas à le résorber. De toute façon on peut mettre des plus grosses bouches, si les tuyaux sont trop petits en plein centre ville, parce que tout va arriver en centre ville, on va vers une véritable catastrophe. Donc quand tu seras à ta réunion et que tu entendras 30 - 35, il faudra dire : mais attendez ! Nous il faut changer tous les réseaux de la commune, en noues c'est bon, en assainissement c'est une catastrophe donc on ne pourra pas. Mais personne n'en parle de ça, jamais, on voit ce qu'il se passe aux terrasses du Golf, c'est une véritable catastrophe et cela a été vu par la CUA à l'époque.

M. le Maire : il faut tout mentionner. Les débats sont intégralement retranscrits.

Mme DUPUIS : par rapport à notre commune, David tu parlais des maisons cubiques, est-ce que tu as les moyens d'arrêter ou de retarder les constructions et de mettre un passage comme évoqué dans notre premier mandat ?

M. le Maire : A l'heure actuelle non, le PLU l'autorise donc la loi c'est la loi. A partir du moment où c'est autorisé il est difficile de s'y opposer. Parce que si je peux m'y opposer en tant que maire en disant « écoutez je refuse de signer l'arrêté », rien n'interdit au pétitionnaire de me mettre au tribunal administratif et je serai retoqué si ma décision n'est pas suffisamment motivée.

Mme DUPUIS : Donc on ne pourra pas faire ce petit chemin ?

M. le Maire : Non. Alors que, paradoxalement, il était inscrit il y a très longtemps. Dans le temps ce chemin là était inscrit car nos anciens avaient « anticipé » en disant un jour il faudra qu'on fasse une route ou un chemin entre la rue du Maréchal Haig et rue Goudemand et avec les différentes modifications du PLU, c'est passé à la trappe.

M. BUSSY : Il y avait une servitude David au départ ?

M. le Maire : Oui mais elle a été levée. Parce que, attention, à partir du moment où on fixe, je rappelle juste ce qui s'est passé avec le lotissement rue Claude Gruy où il y avait effectivement une réserve foncière qui avait été émise pour une salle de sport (dont le collège finalement ne s'est pas servi, il a fait sa salle de sport ailleurs). Nous, les conseillers municipaux de 2008, n'avons pas souhaité faire de salle de sport à cet endroit là. A partir du moment où il n'y a plus une volonté politique de réaliser un projet, automatiquement la réserve qu'on avait émise est tombée. Il en est de même pour le chemin, à un moment donné, au bout de X années, si le projet n'est pas réalisé, le propriétaire du terrain peut dire « écoutez vous êtes bien gentil monsieur le Maire, vous m'avez mis une réserve de 2000 m² sur mon terrain, vous n'avez rien fait maintenant je demande à ce qu'elle soit levée ». Derrière ça traduit ce que dit un peu Hedi, il faut savoir ce qu'on veut et si on dit « cette zone là doit être réservée », nous devons avoir un projet sur ce terrain. Il y a un problème qui va arriver très rapidement, c'est le tennis Marcel Paul, le comité d'entreprise EDF souhaite le vendre, sur ce site il y a les terrains de football, il y a la salle de tennis, ils souhaitent le vendre 840 000 €, qu'est-ce qu'on fait ? On l'achète ou on ne l'achète pas, Et là-dessus, je ne peux pas répondre seul, il faut qu'on ait un débat sur le devenir de cette zone. Demain on dit au comité d'entreprise EDF « écoutez, nous on en veut pas » ils peuvent le vendre, ils peuvent faire un lotissement parce qu'on est en zone constructible, c'est pour cette raison que c'est estimé à 840 000 €. On a demandé à ce que ça devienne une zone à vocation sportive ou à la rigueur artisanale parce qu'on est dans une zone d'activités, lorsque cela sera adopté, le prix ne sera pas le même. A l'heure actuelle si on dit « non, nous on veut faire quelque chose », il faut acquérir ce terrain et derrière qu'est-ce qu'on en fait ? Et si on ne le fait pas, est-ce qu'on laisse le CMCAS d'EDF faire un lotissement à cet endroit là ? Sachant que vont toquer à notre porte les footballeurs en disant « ben écoutez, on n'a plus de terrain pour notre équipe première où est-ce qu'on joue Monsieur le Maire ? », on peut dire ce que l'on veut : « on accepte la vente, on vous fait jouer à Sainte-Catherine, on va mutualiser, etc. » mais ça c'est un débat qu'on doit avoir ensemble, c'est pour ça que l'urbanisme va bien plus loin que des simples dossiers. C'est ce qu'avait dit Patrick : l'urbanisme c'est aussi une commission dépensière et on le voit ce soir avec une prise de délibération, on va faire un référé, il va falloir payer un avocat, il va falloir ester en justice, on relance une procédure d'enquête publique, derrière il va falloir effectivement payer un commissaire enquêteur, tout ça coûte de l'argent et c'est là qu'il faut budgéter l'outil qui nous permette de définir l'avenir d'Anzin-Saint-Aubin.

M. RIBAU : Hedi, tout à l'heure, évoquait bien, ici à la réunion, quelque chose qui tienne la route. On l'avait déjà évoqué il y a quelques mois, mais, de notre côté il n'y a pas grand-chose qui bouge non plus. Nous on vote quand il est trop tard mais honnêtement c'est une priorité.

M. le Maire : Il n'est pas trop tard. Le PLUi sera adopté en 2020 - 2021 mais il faut y travailler donc je pense qu'on fera une réunion d'ici la fin de l'année, n'est-ce pas Gérard?

M. LORENC : Tout à fait. Déjà je vous invite surtout le 19 octobre à la réunion publique de la CUA sur le PADD. Je pense qu'on pourra dans la foulée ou dans les semaines qui suivent justement faire cette réunion, et vous aurez alors beaucoup plus d'éléments pour argumenter.

M. le Maire : Comme l'a rappelé Gérard, le 6 octobre cela a été approuvé en bureau communautaire. Le PADD sera présenté aux élus communautaires et le 19 octobre c'est au Louez Dieu. On a de la chance en plus on joue à domicile ! Notre PADD va être présenté dans ces grandes lignes, donc si on a des remarques à faire, ça sera peut-être le lieu aussi de le faire.

M. LORENC : Tout à fait, il y a de l'échange qui est prévu justement suite à cette présentation. Donc il faudra en profiter.

M. le Maire : Est-ce qu'on en a terminé à propos des interventions sur le PADD ou il y a d'autres souhaits d'intervention?

M. BENRACHED : on va donc prendre un peu de temps, réfléchir, poser les choses, définir nos ambitions ? Peut-on voter non maintenant, oui plus tard, comment ça fonctionne, quels sont les impacts ?

M. le Maire : On doit se prononcer avant le 31 décembre sur le PADD, sachant qu'il ne va plus bouger. C'est-à-dire que les 12 orientations stratégiques ont été prises. Donc il est demandé en fait d'avoir un débat au sein de l'équipe municipale avant le 31 décembre. Voilà nous avons déjà eu un débat, rien ne nous empêche d'en avoir un autre, je dirai, le mois prochain, tant que c'est avant le 31 décembre. C'est possible, après le PADD ne va plus bouger dans ces grandes lignes. Je ne veux pas être méchant mais qu'on l'approuve ou qu'on ne l'approuve pas, c'est le vote du conseil communautaire qui primera, par contre, pour la symbolique, ça veut dire ok je fais partie du projet, j'accepte le projet, par contre je fais quelques amendements et ces amendements sont les suivants. Voilà. Ce qui a été dit par les uns et les autres sera retranscrit, sera transmis à la CUA, ça nous servira déjà de base pour « une première négociation ». On peut remettre ça à l'ordre du jour, je dirai après la réunion du 19 octobre. Il serait à mon avis intéressant de le faire. En fin d'année on aura plus d'éléments, on aura évolué dans notre réflexion, on aura fait une commission urbanisme qui sera dédiée à ce qu'on veut pour l'avenir d'Anzin-Saint-Aubin et on pourra encore « amender » le PADD. De toute façon c'est ouvert jusqu'au 31 décembre et je pense que l'approbation définitive en conseil communautaire se fera au mois de mars 2017.

M. LEGRAIN : Peut-être que sans attendre cette réunion il nous faut faire passer le message auprès de la communauté urbaine. Il se résume en 2 points :

Nous souhaitons que notre commune conserve son caractère résidentiel.

Nous nous sentons plus proche d'une commune rurale que d'une commune suburbaine.

Dans l'hypothèse où nous sommes tous d'accord, il convient de faire connaître notre position.

M. le Maire : Ca va être acté. Très bien, plus d'autres interventions ?

M. LEGRAIN : On attend ton intervention auprès de la communauté urbaine.

M. le Maire : Elle va être transmise, c'est dans la délibération, ça va être transmis à la communauté urbaine d'Arras. Donc avec les amendements qui ont été ajoutés, je vous propose donc de passer au vote.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	20	23	21	1	1

11 - Modification des compétences de la CUA - M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que les statuts de la Communauté Urbaine d'Arras définis par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2012 ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 27 mai 2013.

Depuis cette date, différentes lois sont venues modifier les compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale et notamment la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est ainsi venue créer de nouvelles compétences obligatoires et modifier la rédaction de compétences obligatoires déjà existantes.

Par ailleurs, la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine est venue définir en compétence obligatoire des Communautés Urbaines la politique de la ville (compétence jusqu'alors exercée par notre EPCI de manière facultative).

De plus, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté Urbaine d'Arras pour les exercices 2010 et suivants et a demandé de procéder à une clarification de ses statuts. L'une des plus spectaculaires étant le transfert des voiries dans le giron communautaire

Enfin, certaines dispositions statutaires doivent être supprimées.

Compte tenu de ce qui précède, M. le Maire propose donc, conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales de bien vouloir entériner la modification des statuts de la CUA.

La décision de modification, subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, sera prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

M. le Maire : Vous avez tous pris connaissance des statuts ? Y a-t-il des questions, des remarques sur le sujet ?

M. RIBAU : Il fût un temps où on parlait du rapprochement avec Sainte-Catherine, on ferait mieux de se rapprocher de la CUA et de fusionner pour qu'il n'y ait plus qu'une seule commune.

M. le Maire : C'est ce qui a été proposé par Monsieur RAPENEAU à l'ensemble des maires sur le ton de la boutade. Je pense qu'on y viendra tôt ou tard à mon avis. Question de temps.

La suppression de la compétence sur les cimetières peut interpeller. C'est une compétence qui était symbolique parce qu'elle touchait l'humain.

M. CANDELIER : L'entretien se fait par qui ?

M. le Maire : Par contre l'entretien c'est toujours la commune. La création et l'extension des cimetières se feront par la CUA, maintenant il faudra demander l'accord.

M. le Maire propose de passer au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

12 - Création de postes pour les services périscolaires - Mme HESPELLE / Mme DORE

Mme HESPELLE expose aux membres du conseil la nécessité de régulariser les contrats de certains agents travaillant pour la commune, afin de répondre à la réglementation en vigueur, selon les dispositions de l'article 84-53.

Elle attire l'attention sur le fait que ces agents travaillent déjà pour la commune, que le nombre d'heures de ces agents et la masse salariale ne seront pas augmentés par ces dispositions.

Il y aurait donc lieu de modifier la délibération prise par le conseil municipal en date du 2 juillet 2014, pour la création de postes de vacataires pour les temps d'activités périscolaires (TAP) et d'accueil périscolaires, comme suit :

- Elargir la période d'accueil périscolaire du lundi au vendredi sans limitation horaires pour pouvoir intervenir le matin et le midi en plus de l'accueil du soir qui avait été décidé à l'époque.
- Conserver l'enveloppe maximum à 80h00/semaine au taux horaire de 15,24 € brut de l'heure pour l'ensemble des activités concernées en TAP ou accueil périscolaire.

Il y aurait également lieu de créer deux postes de vacataires pour du soutien scolaire, sur la base d'un poste à 7h00/semaine et d'un second à 4h00/semaine, au taux horaire du SMIC en vigueur.

Mme DORE propose également de créer un poste de vacataire pour 50h00 maximum par an, afin de pouvoir assurer une partie des animations de la médiathèque au taux horaire du SMIC.

M. RIBAU : Moi j'ai déjà tout dit.

M. LEGRAIN : Demande si nous avons une idée de la charge de personnel pour l'année 2016.

M. le Maire : C'est une question qu'on pourra soumettre lors d'une prochaine commission

finances pour avoir un état des lieux. C'était demandé pour la médiathèque, donc on pourra l'envisager.

M. LEGRAIN : On connaît les salaires du personnel, on doit pouvoir dire à combien ça s'élève.

Mme DUPUIS : Dans l'ensemble du personnel communal, les crédits ouverts étaient de 1 034 865, 04 € et à l'heure d'aujourd'hui les mandats émis s'élèvent à 790 104,87 €, il reste donc un solde de 244 760,17 € pour la fin de l'année.

M. le Maire : Ta question c'était est-ce qu'on a consommé l'enveloppe budgétaire ? Car je n'ai pas bien compris la question.

M. LEGRAIN : La première question est quelle est la charge en personnel pour 2016 et la deuxième est est-ce que cette délibération va impacter d'une façon ou d'une autre la charge du personnel.

M. le Maire : Non, c'est uniquement règlementaire. Effectivement on a un état quotidien, sur chaque bordereau de mandats, de titres signés, on a un état des dépenses. Mais d'autres recettes vont encore arriver, comme le SPIC de 44 000 € qui n'était pas prévu et qui va venir s'intégrer au budget. Donc la vraie photographie du budget se fera en fin d'année mais bien évidemment il y a un suivi budgétaire et financier qui est réalisé par rapport aux crédits qui sont ouverts. L'équipe municipale a voté un budget à 1 034 000 € et on sait qu'il ne faut pas dépasser cette enveloppe donc on a un reste de 244 000 € pour couvrir 3 mois.

Cette délibération est votée pour régulariser les contrats. C'est pour avoir un aspect règlementaire qui soit plus cadré par rapport aux fonctionnements des ressources humaines communales. Parce que le responsable c'est moi. Il y a de plus en plus de personnes qui contestent leurs conditions de travail et donc il faut que les choses soient bien cadrées. La délibération qui existait jusqu'à présent, c'est celle qui avait été prise en 2014, n'incluait pas certaines périodes, or dans les faits il faut pouvoir appréhender les éventuels remplacements et le responsable Philippe DAMEZ est tenu par des obligations d'encadrement pour les enfants. Donc cette délibération va permettre d'avoir une certaine souplesse au niveau des ressources humaines et avoir un caractère légal. Il ne faut pas se voiler la face, il y avait certains cas de figure dans le personnel communal où j'étais « borderline » sur les contrats donc le travail qui a été fait depuis maintenant 2 ans aboutit effectivement à des documents qui sont maintenant opposables, comme le règlement intérieur, la méthodologie pour attribuer les primes au personnel. Tout ça fait partie d'un ensemble qui ne tend pas à être parfait, parce que la perfection n'est pas de ce monde, mais à avoir une délibération cadre qui va nous permettre d'être conforme à la loi.

M. CANDELIER : Demande si cette délibération est valable indéfiniment ? Et si on peut garder les mêmes personnes pendant plusieurs années ? Est-ce qu'il n'y a aucun souci au niveau contractuel ?

Mme HESPELLE : Non pas en tant que vacataires.

M. CANDELIER : Un vacataire peut être la même personne pendant 5 ans sans poser de problème ?

M. le Maire : J'ai oublié de vous préciser que Claire CEANE est parmi nous. Elle s'occupe des ressources humaines et comme il y avait des sujets très techniques et qui nécessitaient peut-être des interventions je lui ai demandé d'être présente ce soir. Un pour répondre aux éventuelles questions techniques et deux, ce n'est un secret pour personne mais Myriam

TOURNEMAINE va nous quitter à partir du 1^{er} novembre donc je souhaitais que Claire effectue la transition entre le DGS actuel et le DGS à venir, pour qu'il y ait une certaine continuité de service.

M. DEMEY : Demande si ces 5 postes sont des postes existants qui deviennent des postes vacataires ?

Mme HESPELLE : Oui.

M. le Maire : On a des personnes qui travaillent ici depuis 6 ans, certes elles sont relativement sympathiques mais d'un point de vue technique elles pourraient exiger d'être titularisées. Il n'y a jamais eu de rupture dans ces contrats.

M. DEMEY : Je me disais, on ne peut pas être 10 ans vacataires ?

Mme HESPELLE : Si.

M. le Maire : Si parce qu'on repart à chaque fois avec un nouveau contrat. Le contrat va courir de septembre à juin. A la fin de la période scolaire le contrat est terminé. Et si on souhaite conserver la personne on lui refait un contrat pour une nouvelle période déterminée et une spécificité.

M. DEMEY : Les personnes qui font les TAP ne sont pas les mêmes vacataires.

M. le Maire : Non pas toujours.

M. DEMEY : Sinon c'est un poste à l'année.

M. DEMEY : Si il fait les TAP plus le scolaire ?

Mme HESPELLE : Non, non ça reste de la vacation.

M. DEMEY : Et ces vacataires ne risquent pas d'intervenir dans les centres de loisirs ?

Mme HESPELLE : Non. Ils peuvent mais on leur fait un autre contrat pour intervenir au centre de loisirs. En fait, à chaque mission différente il y a un intérêt. Après le centre de loisirs des grandes vacances, c'est une autre collectivité, c'est le SIVOM.

M. le Maire : Claire tu peux rappeler les principes des vacataires ?

Claire : Donc les trois principes sont : la spécificité (le vacataire est recruté pour exécuter un acte déterminé) la discontinuité dans le temps (l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent) et la rémunération est attachée à l'acte.

Pour la spécificité, dans les contrats précités on a l'accueil périscolaire, on a de l'intervention médiathèque : ce sont des actes isolés. Une discontinuité dans le temps car effectivement pour l'accueil périscolaire, les agents ne travaillent pas pendant les vacances, et pour la rémunération attachée à l'acte, on attend effectivement la fin du mois pour pointer les heures pour ensuite payer l'agent.

M. le Maire : Dans l'éventualité où le président de la République ne serait pas renouvelé dans ses fonctions, les TAP seront peut-être revus. Ca peut encore évoluer.

Mme LELEU : Demande si le poste de vacataire de 50 heures existe déjà. Est-il déjà en place

actuellement ?

Mme DORÉ / M. le Maire : L'année dernière l'agent était déjà intervenu en animation médiathèque mais était payé sur un contrat TAP. Hors ce n'est pas normal. Donc on crée ce poste de vacataire pour régulariser la situation et que l'agent intervienne sur un contrat spécifique animation de la médiathèque.

Mme HESPELLE : C'est une régularisation administrative.

M. DEMEY : Il serait intéressant d'avoir une réunion à propos de la médiathèque pour parler de ce qui s'y passe.

M. le Maire : On crée peut-être une multitude de postes mais ce sont des gens qui sont déjà en fonction. Le but de cette délibération c'est d'avoir un cadre légal un peu mieux défini.

M. DEMEY : Et qui nous permettra d'avoir une image plus prononcée sur les coûts réels.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ? Je propose de passer au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	17	5	1

13 - Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe - Mme HESPELLE

Mme HESPELLE fait part aux membres du conseil de la capacité d'un agent en poste d'accéder au grade d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe.

Elle propose de créer le poste et de fermer à sa nomination le poste d'adjoint d'animation 1ère classe qu'il occupe actuellement.

M. le Maire : précise que c'est une création de poste mais pour un agent déjà en poste à la mairie donc le poste actuel sera supprimé.

Mme HESPELLE : Pour information le montant de l'augmentation lié à cet avancement de grade s'élève à 147,18 € brut par mois.

M. BUSSY : Trouve que c'est mal expliqué, c'est fouillis et que quelqu'un qui ne travaille pas dans l'administration n'y comprend rien.

M. le Maire répond que ce sont les textes de loi qui sont comme ça.

Il n'y a plus d'intervention sur le sujet. Ils passent au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

14 - Augmentation à 35h00 d'un poste d'Adjoint administratif de 2ème classe - M. le Maire

M. le Maire fait part aux membres du conseil du souhait d'un agent actuellement adjoint administratif de 2ème classe à 30h00 de pouvoir travailler à temps plein.

Après analyse, il s'avère que cette demande correspond à un besoin du service, dans la mesure où l'agent travaillerait tous les mercredis, jour de forte sollicitation de la part des administrés pour les missions qu'il remplit.

M. le Maire propose d'accepter la demande.

M. le Maire : précise que cet agent aura d'autres missions liées aux affaires scolaires et au niveau du social.

M. LEGRAIN : explique que c'est une délibération qui l'embête terriblement et que s'il ne connaissait pas la personne, il aurait voté contre. Il est contre ce principe d'adapter l'organisation de la mairie en fonction des souhaits des uns et des autres. De ce fait il s'abstiendra.

M. BENRACHED : Ce serait couper la motivation d'un agent qui a, par exemple, eu des enfants et qui maintenant veut se réinvestir dans sa vie professionnelle. On ne peut pas enfermer un agent qui était à temps plein et qui a voulu passer à temps partiel. Si c'est un agent qui fait du bon travail, pourquoi s'en priver car ce n'est que 5 heures de plus, et comme tout un chacun, cet agent aussi a des factures à payer.

M. LEGRAIN : Il y a des lois pour ça et notamment le congé parental. Si en janvier un agent te demande de passer de 35h à 30h pour aller faire les soldes, que vas-tu répondre ? C'est aussi son droit d'aller faire les soldes...

Dans le fond, est-ce que c'est à l'homme d'être au service de l'entreprise ou à l'entreprise d'être au service de l'homme ? Je pense qu'il convient de trouver un juste milieu. En tant que patron de la mairie d'Anzin, ton intérêt c'est le bien être des agents. Mais les agents doivent comprendre que leur intérêt c'est de savoir défendre le bon fonctionnement de la mairie. Cela doit être du gagnant/gagnant. De temps en temps il faut rappeler au salariés qu'il n'est pas interdit de défendre leur « entreprise ». Il peut être judicieux que les agents puissent bénévolement participer avec les élus à des événements tels que les 10 km d'Anzin.

M. RIBAU : Je trouve qu'on parle de temps partiel mais le retour à temps plein peut être accepté mais pas forcément immédiatement. C'est en fonction des nécessités de service. Ce qu'on oublie aussi, c'est que quand un agent demande à passer à temps partiel, il faut pouvoir palier à l'absence de cette personne. Alors ce n'est pas un coup je veux, un coup je ne veux pas. Et je trouve par les temps qui courent, ce n'est pas forcément ciblé, pas plus cette année que l'année dernière où elle aurait pu demander, que l'année d'avant. Maintenant je rappelle ici qu'on a refusé à un agent à temps partiel de passer à 35h où on avait défini le travail qu'elle allait faire. Alors définissez moi le travail que va faire cette dame.

Mme DUPUIS : Pour avoir fait du temps partiel, j'ai effectivement été payé à 80 %, c'était un choix sauf que la base de mon travail n'a jamais diminué et ce doit être le cas de certains agents ici.

M. DEMEY : Si on parlait de la réorganisation du travail, comme évoqué lundi où deux adjoints ont dit qu'ils en avaient besoin pour ceci ou cela, on comprendrait peut-être mieux.

M. le Maire : Je l'ai dit en préambule et je peux leur céder la parole.

M. DEMEY : Quel travail autre va être délégué à d'autres personnes parce que le problème c'est ça, on crée mais on diminue ailleurs donc si on diminue ailleurs à qui, quand et comment ? Alors que ces deux adjoints disent « j'en ai besoin ».

M. DUWEZ : Comme j'ai pu le dire lundi j'en ai besoin parce que toutes les affaires sociales, tous les dossiers APA et tout ça, je les vois avec elle mais je ne peux les voir avant 17h00 et elle termine à 17h00, le mercredi elle ne travaille pas et maintenant elle va travailler le mercredi et ne plus travailler le vendredi après-midi donc ce sera plus simple pour travailler dans le bon

sens. Après il y a la gestion des colis des aînés, la gestion du repas des aînés, en fait tous les dossiers qui touchent le social, je dois les travailler avec elle ou alors c'est après 17h00.

M. le Maire : Ce qui génère des heures supplémentaires.

M. BUSSY : Il faut adapter l'horaire, tu la fais travailler en décalé.

Mme HESPELLE : Elle reçoit du public en journée, elle ne peut pas travailler en décalé.

M. le Maire : Quand les gens viennent la voir pour acheter une concession au cimetière, pour faire le recensement militaire, pour préparer un mariage, elle reçoit en journée. Comme la plupart des élus ici ont une activité professionnelle, quand ils vont la voir c'est après 16h30. Il ne reste plus un laps de temps suffisant pour travailler convenablement donc c'est parfois un petit peu compliqué et là on se rend compte qu'on est quand même en période de crise, les dossiers sociaux ont relativement augmenté, on a de plus en plus de gens qui sont en détresse, qui demandent des logements sociaux. Je le vois en terme d'intervention, le samedi matin quand je reçois du public, 80 % des rendez-vous sont pour des demandes de logement, des demandes d'emploi, à tel point que c'est Fabrice et Corinne qui maintenant reçoivent ces personnes là, pour que je puisse recevoir des personnes pour d'autres problèmes.

Donc on voit que la demande a augmenté en terme social. La demande de l'agent l'année dernière n'était pas recevable parce qu'on était en période de restructuration des services, ça n'a pas encore pleinement abouti mais je l'avais refusé. Elle a réitéré sa demande en début d'année et je lui ai répondu qu'elle serait étudiée plutôt en fin d'année, à la rentrée scolaire avec notamment la nouvelle réorganisation scolaire où il faut qu'on ait une force d'appui auprès de Philippe DAMEZ, parce que Philippe ne peut pas non plus tout faire en termes de contraintes administratives. Car elles sont de plus en plus lourdes pour les collectivités. Ça fait écho de ce que veut faire l'Etat qui veut regrouper les communes donc quel est le meilleur moyen pour regrouper des communes ?

(Le Préfet nous a tapés sur les doigts en nous disant « écoutez monsieur le Maire, vous aviez à faire en 2015 les aménagements pour que votre mairie soit aux normes d'accessibilité handicapés, où en êtes-vous ? Cela a été prolongé par les Sénateurs jusqu'en 2017 je crois, j'ai un problème avec les dates, mais on a eu une prorogation nous les maires par rapport à ça, dans l'arrageois il n'y a pas beaucoup de communes qui sont aux normes, les deux dernières à avoir fait des travaux d'aménagement de la mairie, ça était Dainville et dernièrement Beaurains, qui sont maintenant aux normes.

Nous ici, on n'est pas aux normes, et pourtant le Préfet nous dit « attention parce que tôt ou tard, on va dire aux mairies qui ne sont plus conformes qu'elles ne pourront plus recevoir du public et qu'il faudra voir avec une mairie plus grande et qui dit mairie plus grande dit fusion avec une autre commune qui elle a les capacités de se mettre aux normes, donc voilà). Tout ça se traduit par des contrats, des conventions à mettre en place aussi bien avec la CAF ou autres donc on sollicite le personnel là où on peut et des fois c'est Benjamin qui suit tel ou tel dossier, parfois pour les dérogations c'est le personnel concerné qui s'en occupe etc...

Enfin, je souhaitais faire cette petite parenthèse parce qu'on se rend compte qu'on nous demande d'être « moins présent » à l'accueil en terme de ressources et de plus en plus sur des dossiers qui ne sont pas forcément visibles aux yeux de tous. Parfois on a l'impression que le personnel ne fait pas grand-chose mais derrière il faut savoir qu'ils bossent sur des dossiers et que moi concrètement je le vois dans les signataires quand j'appose ma signature sur les documents, je vois le travail qui a été produit par les services et je sais quel agent est productif, quel est celui qui l'est moins, Gérard peut aussi en témoigner avec les productions de documents d'urbanisme, tous les jours il y a au moins un signataire complet, en finances, en interventions politiques ou autres, il y a de la production qui est faite à la commune d'Anzin-Saint-Aubin.

Je cède la parole à Stéphanie pour le volet scolaire.

Mme HESPELLE : Moi je l'utilise de plus en plus pour les TAP et pour décharger un peu Philippe puisqu'il a beaucoup de dossiers à traiter. C'est elle aussi qui s'occupe des inscriptions pour les centres donc il faut qu'elle soit présente le mercredi après-midi parce que c'est à ce moment là que les parents viennent, tous les dossiers dérogations et ce qui touchent au scolaire, c'est elle aussi qui le fait, donc je la sollicite de plus en plus, c'est vraiment utile de l'avoir 35h00 semaine.

M. DEMEY : voilà c'est bien d'avoir ces renseignements qui nous manquaient.

M. BUSSY : Jean-Marc avait mis une clause dans ce point là, comme quoi l'agent devait descendre à l'accueil ?

Mme HESPELLE : Elle y sera tous les mercredis.

Pas d'autres interventions. Le conseil passe au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	19	3	1

M. le Maire : Demande s'il y a des questions diverses ?

Mme VIEGAS : Demande ce qu'on va faire pour le terrain derrière chez elle, qui porte préjudice à beaucoup de monde et demande à Monsieur CANDELIER s'il est allé voir.

M. CANDELIER : On a envoyé un courrier pour les chardons parce qu'il n'est pas entretenu, sans résultat, et maintenant il y a un monticule de détritiques qui est presque aussi haut que le plafond.

M. le Maire : Pour être clair sur ce point, on peut préparer un courrier de mise en demeure parce que pour les chardons et autres c'est jusqu'au 14 juillet donc il y a des courriers qui ont été faits, s'il n'y a pas de réaction, passé ce délai, on peut faire une mise en demeure auprès du propriétaire, en lui indiquant que si jamais il ne réagit pas sous 15 jours, c'est « la force publique » qui va intervenir et qui va facturer au propriétaire les travaux qui sont nécessaires à la remise en état du site, donc je pense que c'est ce qu'on peut faire.

Mme VIEGAS : Il y a déjà eu un courrier de fait.

M. le Maire : Oui mais pas une mise en demeure et c'est ce qu'on va faire.

Caroline me posait la question du Golf : aux abords du Golf, on a un souci de mauvaises herbes qui dépassent et les personnes qui sont en poussette ou autres, qui souhaitent circuler sont gênés par les arbustes qui dépassent. Donc on a saisi Maître Soinne qui est actuellement gestionnaire du site de l'hôtel, avant le 14 juillet et rien n'a été fait. Donc on a renvoyé un courrier et on va faire la même procédure c'est-à-dire une mise en demeure et ce sont les services techniques qui réaliseront les travaux puis les heures des services techniques seront facturées au mandataire.

Mme DUPUIS : Demande de faire un rappel dans le DASA pour les chiens qui aboient de manière intempestive.

M. CANDELIER : Rappelle que le samedi 8 octobre au matin, il y a une visite du quartier les hauts de Scarpe.

Mme DUPUIS : Commission travaux le jeudi 20 octobre à 19h00 et commission finances le mercredi 26 octobre à 18h30.

La séance est levée à 22h00.